Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Rajeb 1446
8 Janvier 2025

N° 3

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 39
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 39
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 41
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 43
Homologation de résolutions 44
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 44
Avis aux créanciers 46
Convocations
Sociétés anonymes 46
Actes Administratifs
Avis au public 48
Divers
Avis au public 48
Rectificatifs 48

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Citoyenne Locale Rose Marie Kasserine

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du Capital souscrit : 10.400 Dinars.

Siège social : Avenue Younes Kaabachi n°7 - Bouzguem - Kasserine Sud.

Objet : Agricole forestière

Valorisation des produits forestiers : distillation et séchage de l'huile de romarin, commercialisation des produits sur les marchés internes et externes et formation des participants.

Durée : 99 ans.

Date du de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 31/12/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Kasserine sous dossier n°22

Nombre des parts à souscrire : 1040 parts

Valeur nominale de la part : 10 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 25/01/2025 au siège social de la société.

Fondateur :

Salwa Bouzaraa

Nidhal Salhi

Ibtihel Salhi

Sarra Torchi

Marwa Torchi

Takwa Torchi.

2025S00004SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de commissaire aux comptes

MAJESTIC HOTELS S.A

Au capital de : 3.300.000DT

Siège social : 36 Avenue de Paris 1000 - Tunis

MF : 000970V/A/M000

RNE : 0000970V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de la Rue Ghandi à Tunis le 27 novembre 2024 sous le numéro 24806837, quittance n°M088705, il a été décidé de nommer le cabinet HLB Audit & Advisory, représenté par M. Ghazi Hantous, en tant que commissaire aux comptes de la société Majestic Hotels S.A, pour assurer cette mission jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026, laquelle statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été enregistré au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 4 décembre 2024 sous l'annonce n°2024150627.

2025T00007SANB2

Notice d'augmentation du capital social

SOCIETE - Générale Industrie du Nord «GINOR»

IU : 1039673/B

1. Siège social : 19, rue d'Allemagne, Tunis

2. Forme de la société : Anonyme

3. Capital social : 42.000.000,000 DT

4. Objet : la création d'une unité de production des produits et dérivés extrait de la betterave

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 26/12/2024 enregistré à la REAS, 1er bureau Tunis le 27/12/2024 sous le n°24504649 quittance n°9576 déposé le 27/12/2024 au greffe du TPI de Tunis sous le n°AC012152024

7. Montant du capital social à souscrire : 3.000.000 DT

8. Nombre des actions à souscrire : 300.000 actions.

9. Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT

10. Montant de l'augmentation : 3.000.000 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats : selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Délai accordé à la souscription : quinze (15) jours de la parution de la présente notice au JORT, ou Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises sauf clôture par anticipation.

16. Modalité de convocation aux assemblées générales: conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

2025R00012SANB2

Réalisation d'augmentation de capital

SOCIETE DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS

Société anonyme

Au capital de 10 469 362,900 Dinars

Siège social : Rue de la physique - BP295- Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0000500R

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3/10/2023 enregistré au bureau de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 27/10/2023 sous le n°23505079 Quittance n°9364, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la Société Derbigum Building Solutions DBS de la somme d'un million vingt set dinars (1 000 027,000 DT), totalement souscrite et libérée à hauteur de 50%.

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés a été déposé au registre national des entreprises en date du 3/12/2024 sous le n°2024150197.

1- Un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/10/2023 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 29/11/2024 enregistrement n°23505079 quittance n°9364.

2- Une déclaration de souscription et de versement enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 29/11/2024 sous le n°24804249, quittance n°8982.

3- La liste des souscripteurs et état des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 29/11/2024 enregistrement n°24804249, quittance n°8983. L'augmentation du capital est ainsi réalisée et l'article six des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) : «Le capital social est fixé à la somme de dix millions, quatre cent soixante-neuf mille, trois cent soixante-deux dinars, neuf cent millimes (10469 362,900 Dinars), de dix dinars trois cent millimes (10,300 Dinars) chaque action, de même catégorie, intégralement libéré».

2025R00017SANB2

SOCIETE MIXAL

Société anonyme

Au capital de 6 524 000 Dinars

Siège social : Rue de la physique - BP295 - Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0644659T

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 13 décembre 2024 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 19/12/2024 quittance n°M042058, enregistrement n°24701559, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 20/12/2024 sous le n°2024154401, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Tarak CHERIF en tant que Président Directeur Général pour la période de trois ans 2024, 2025 et 2026 et fixation de ses pouvoirs.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Baligh SAMET en tant que Directeur Général Adjoint pour la période de trois ans 2024, 2025 et 2026.

2025R00018SANB2

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

"AMI ASSURANCES"

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 87.391.790 DT

Siège social : Les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0845686 P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2024, enregistré auprès du receveur des finances de La Marsa Lac 1 le 23 décembre 2024 sous le numéro 120786M et référencé sous le numéro 24711227, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 2 janvier 2025 sous le numéro 2025P10578600, il a été décidé ce qui suit :

Le changement de la dénomination sociale de la Société en adoptant la nouvelle dénomination sociale suivante «BNA ASSURANCES».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article des statuts de la Société comme suit :

«Article 3 (Nouveau) : Dénomination sociale

La Société prend la dénomination sociale de : «BNA ASSURANCES». Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement de l'énonciation du montant du capital social et de la forme sociale».

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

2025R00020SANB2

Notice d'information, relative à la réduction et à l'augmentation, de façon concomitante, du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100 000 000 Dinars

Siège social : 34, Rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau de Tunis, le 15 avril 2024, enregistrement n°24501403 Quittance n°3770, tel que modifié par le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau de Tunis, le 7 août 2024, enregistrement n°24802827, Quittance n°6310 et tels que respectivement déposés au Registre National des Entreprises, le 16 avril 2024, suivant récépissé de dépôt n°2452883 et le 22 août 2024, suivant récépissé de dépôt n°202491668, en vertu desquels un projet d'augmentation de capital a été déposé le 30 décembre 2024 sous le n°AC012222024, il a été décidé :

- La réduction du capital de 100 000 000 dinars à 10 000 000 dinars, par la baisse de la valeur nominale des actions de 10 dinars à 1 dinar, dans l'objectif de rétablir l'équilibre entre le capital et les actifs de la Banque ayant subi une détérioration à cause des pertes,

- Et de façon concomitante, l'augmentation du capital en numéraire par compensation de créances certaines et échues, dues au profit de l'Etat tunisien et provenant de la totalité des dettes de la Banque au titre de la ligne de crédit japonaise qui lui est rétrocédée, pour le porter de 10 000 000 dinars à 69 060 629 dinars, par la création de 59 060 629 actions nouvelles totalement attribuées à l'Etat tunisien pour une valeur d'émission égale à un (01) dinar l'action, qui seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire a, en outre, décidé la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital et ce, conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales et de l'article 7 des statuts de la Banque.

La souscription et le versement intégral du montant des actions en compensation desdites créances seront effectués dans les 15 jours à partir de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf si la souscription est clôturée avant l'expiration de ce délai.

Les actions nouvelles souscrites sont soumises à toutes les dispositions statutaires et bénéficient des mêmes droits que les actions anciennes.

2025R00028SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE PERF ANALYSIS CONSULTING

Société anonyme

Au capital de 90.000 dinars

Siège social : Avenue Ahmed Khebtheni Immeuble Ben Fraj n°1, 2ème étage bureau 8 Ariana 2080

MF : N°1898829/J

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2024 enregistré à la REAS TUNIS le même jour sous le n°24504698, quit. n°M09635 déposé au RNE le 30/12/2024 sous le n° AC032232024 il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de (60.000 dt) par l'émission de 6.000 actions nominatives nouvelles de (10,000 dt) majoré d'une prime d'émission d'un montant de 190.250 dinars (soit 32d/action) à souscrire en numéraire et à libérer au moins le quart lors de la souscription, portant ainsi le capital actuel de 90.000 dt à 150.000 dinars.

- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription

- Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible n° 17078078300700031405 ouvert à la BH.

2025400014SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Vente des actions sociales

Sté Rajah et Fils SRU

Adresse : Jebeniana, Sfax

MF : 0044128F

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/7/2001, enregistré à la recette des finances de Jebeniana sous le n°562 le 15/8/2001 et déposé au Tribunal de Première Instance de Sfax le 18/01/2002.

Il a vendu la totalité de :

- Ezzedine ben Rajah ben Abdallah

- Kamal Ben Ezzedine ben Abdallah

- Sami Ben Ezzedine ben Abdallah

A Mr Jamal Ben Ezzedine Ben Abdallah, 750 actions, soit 250 actions de chaque personne mentionnée, pour un montant financier de 7 500 dinars, et ainsi Mr Jamal Ben Ezzedine Ben Abdallah devient propriétaire de ces actions (750 actions).

2025X00009SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 12/12/2024, enregistré à la recette des finances Dar Chabene El Fehri - Nabeul le 12/12/2024 sous le n°24203575 quittance n°M069280; Mr. Faouzi Daoud, demeurant à l'Avenue de la République Dar Chaabene El Fehri - Nabeul, a vendu à Mr. Yassine Gdara, demeurant à la Rue 1er Juin Dar Chaabene El Fehri - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis à la Rue Taher Sfar, Avenue de la République Dar Chaabene Fehri - Nabeul exploité dans l'exerce de l'activité de vente de Fruits secs. Identifiant unique n°1890908 X. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Me Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 18/12/2024 page 22.

2025R00014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 20/12/2024, enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri- Nabeul le 20/12/2024 sous le n°24208233 quittance n°M133457 ; Mr. Hédi Ben Said, demeurant à la Rue Annaba - Nabeul, a vendu à Mr. Mohamed Anouar Bayar, demeurant à la Rue des Orangers - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, 69 Av. Habib Bourguiba - Le Petit Colisée-Nabeul exploité dans l'exerce de l'activité de vente et réparations des clefs et serrures. Identifiant unique n°0514902M. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Me Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 26/12/2024 page 28.

2025R00015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 31/12/2024 enregistré à la recette des finances de Raoud en date du 02/01/2025, n° de quittance M000377 n° d'enregistrement 25200005, Sté Médical Pharmat représentée par sa gérante Mariem Issaoui et Rim Issaoui a vendu à Mme Fatma Bent Abdejalil Smida, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente produits parapharmaceutique, dans le local sis 119 Avenue Fathi Zouhair Nkhilet Route 2080 Raoud Ariana Nord.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat Issam Chouchen à son bureau sis à l'avenue Taeib Mehiri Kef dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/01/2025.

2025R00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente d'un fonds de commerce signé le 26/12/2024 et enregistré à la recette des finances d'Akouda le 26/12/2024 quittance n°48949 Mr. Abdessatar Faydi titulaire de la CIN n°07551877 a vendu et cédé à Mr Moncef Edwani titulaire de la CIN n°11818210 la totalité du fonds de commerce du local destiné «drugstore» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la zone industrielle route nationale N°1 kilomètre 131 Akouda. Les oppositions se font entre les mains de l'huissier notaire maître Amjed Hammami au 14 rue de la République immeuble Jaayam 1er étage Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 3 janvier 2025.

2024S01693FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé et enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 19/12/2024 sous le n°M074432, quittance n°24206895, Mme Kawther Bent Mohamed Ben Kacem Soula, CIN n°05516582, a vendu à Mr Salim Ben Boubaker Ben Mohamed Abbasi CIN n°08473769, la totalité du fonds de commerce exploité à la Vente des Prêts à porter, situé à la Rue Général Garneoui Khzema Ouest Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du Fonds de Commerce.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 3/01/2025.

2025S00009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Mseken en date du 9/12/2024 sous le numéro 24204929 et selon le reçu numéro M140574 Mr Mohamed Hwass titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09283469 délivrée le 16/8/2011 a vendu et cédé à société Kacem Deco (S.A.R.L) intitulé du Registre de commerce National n°1705092X au nom de son représentant juridique Mr Ahmed Gurissa titulaire de la carte d'identité numéro 06904602 délivrée le 11/04/2013, la totalité du fonds de commerce consistant à vendre les produits ménagers en détail sis à la Rue elmahatta Mseken gouvernorat de Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Cherni Mejri Hadami rue Victor Hugo Immeuble Meriem Sousse dans les délais de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 19/12/2024.

2025S00010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 18 décembre 2024 sous le n°24210700 Mr Mohamed Neji Ben Arfi demeurant à Monastir, CIN n°06888242 a vendu à Raed Mohamed Amine Zrafi CIN n°06996169, demeurant à Monastir, la totalité du fonds de commerce Vente «du tabac, journal et taxiphone» sise à imp 4-02 Route de Kairouan Avenue Ibn Khaldoun Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Raed Mohamed Amine ZRAFI sis à Monastir C1 et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 24 décembre 2024.

2025S00011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 02 janvier 2025 à la municipalité Teboulba, enregistré à la recette des finances Teboulba le 02 janvier 2025 quittance n°M000242 n° d'enregistrement 25200010, Mr Ali Elghali a vendu à Mr Zouheir Brahim, la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un local commercial de commerce de produits généraux d'alimentation en détails et vente de fruits et de légumes situé à la rue Ibn Jazzar 580 Teboulba Monastir; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée ci dessus du fonds de commerce du local c'est-à-dire rue Ibn Jazzar 580 Teboulba Monastir. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 5 janvier 2025.

2025S00019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/11/2024 enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba Sfax le 29/11/2024 sous le n°24206639 Quittance n°M093520, Sté DLK TRADING, IU 1750737S, sise à l'avenue Bouzayene n°42 Gremda Sfax, a vendu à la Sté Bouricha Loumi SBL, IU 1874879R, sise à la route Mahdia km 6 Sakiet Eddayer Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet vente divers produits, exploité au local sis à cité Elhabib l'ancien Souk Sfax, avec ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formées entre les mains de l'acheteuse ayant son domicile à la route Mahdia km 6 Sakiet Eddayer Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Essabeh et le Temps parus le 25/12/2024.

2025X00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 18/12/2024 rédigé par Maître Euchi Amir enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 18/12/2024 quittance n°M120340 enregistrement n° 24205566, il appert que Mr Imed Affes a vendu à Mr Marwen Dhifaoui la totalité du fonds

de commerce consistant en une vente de FRIPE avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sfax 2000 n°151 Sfax. Les oppositions auront lieu chez Maître Amir Eleuchi domicilié à la rue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 5ème étage bureau n° 33 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal Anwar le 3/01/2025 Facture n° FC25/00096.

2025X00010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/12/2024 enregistré à la Recette des Finances Av. de la Gare Quittance n°M085960 Enregistrement N°24207663, la société INDUSTRIELLE AGRICOLE TUNISIENNE (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée, son identifiant unique au registre national des entreprises est : 0006358F et dont le siège social est situé au 41 rue Ibn Khaldoun Tunis, a vendu à la société kourda et fils (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée, son identifiant unique au registre national des entreprises est : 1476137Q, et dont le siège social est situé à place 20 Mars 08 avenue France 2013 ben Arous, le Fonds de commerce à usage «tout commerce sauf vente et consommation de boissons alcoolisées» avec ses éléments corporels et incorporels dans le local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 41 de l'intersection de rue Ibn Khaldoun et rue Ali ben Ghdhahom Tunis.

A partir de la publication de cet extrait au JORT et dans un délai n'excédant pas 20 jours, les oppositions seront adressées à Maître Zaid Hammami demeurant 3, Rue Hédi Nouira Cité Nasr 2 Imm. Forum B2-2, Ariana 2037.

Cette annonce a été publiée au Journal "الشروق" numéro 12153 page 27 en date du 27/12/2024.

2024403244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 18/10/2024 et enregistré à la recette des finances el Menzah 6 (Quittance n°M142168 enregistrement n°08320797), Madame Nour el Houda bent Bechir Ayari a vendu au profit de Monsieur Malik ben Abdessattar Essafi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au 80 rue Mouawiya Ibn Abi Soufiane pour tous usages de commerce.

Toute apposition au paiement du prix de cession devra être effectuée dans les 20 jours à compter du présent avis entre les mains de l'acheteur à l'adresse située au 80 rue Mouawiya Ibn Abi Soufiane el Menzah 6.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien Essahafa le 29 novembre 2024.

2025400013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 5/11/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 21/11/2024 quittance n°130506 enregistrement n°24209838.

Mr Adnéne ben Abdelmajid ben Mohamed Khorchani C.I.N n°06582648 a vendu aux Messieurs Ramzi ben Saiid ben Habib Chbil C.I.N n°09137319 et Billel ben Khlifa ben Kilani Dahich C.I.N n°11404858 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 10 avenue Habib Bourguiba Aiin Zaghouane Tunis destiné pour tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 décembre 2024.

2025400015FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 18/9/2024, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 16/9/2024 sous n°24306828 Quittance n°M073802, Mr Nidhal Ben LTAIFA, CIN n°0933 1355 a loué à la société « F2M FOOD» en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Mondher Ben Sebti Merzigui titulaire de la CIN n°07844213 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Fast-food, (Identifiant Unique N° : 1251516C) sis à l'Avenue Taoufik El Madani - Khézama Ouest Sousse, avec les éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans renouvelables du 01/10/2024 au 30/9/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 4/01/2025.

2025S00008FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Féminine El Alia

Lieu : Rue Habib Bourguiba (Maison des Associations El Alia).

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes et les encourager et développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Participation à des compétitions sportives sous la supervision de l'Université tunisienne du football.

Commission fondatrice :

- Président : Mehrez Msaad

- Vice président : Mahfoudh Affouri

- Trésorier : Anouar Limem

- Secrétaire général : Mohamed Riahi.

2025R00003APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Mutuelle des Agents et cadres du Conseil National des Régions et Districts

Siège : Conseil National des Régions et Districts

Adresse : Avenue 2 Mars 1934 Bardo 2000 - Tunisie.

Objectifs :

Renforcer les liens d'amitié et de connaissance entre tous les agents et les cadres du Conseil des Régions et des districts, en exercice et retraités, et développer la solidarité entre eux dans les domaines social et culturel. Organiser des activités culturelles et de divertissement au profit des membres de la mutuelle et de leurs familles. Contribuer au développement du Conseil National des Régions et des Régions conformément aux dispositions juridiques en vigueur.

Présidente : Rebeh ben Sassi ben Belkacem Jouili

Trésorier : Houssem ben Mustafa ben Rajab obby

Secrétaire général : Anwar ben Ali ben Ibrahim Mabrouk

Membres :

Salma ben Taher ben Mohammed Buazza

Anas ben Abdallah ben Ahmed Jabbari

Walid ben Rabeh ben Mabrouk Samaili

Fethi ben Mohammed Nasser ben Abdelhafidh.

2025R00036APSF1

Constitution d'une association

Nom : Le personnel de widadiet et les employés de la municipalité de Sidi Zid Ouled Moulahem

Siège : Municipalité de sidi Zid Ouled Moulahem

Objet : social, culturel et récréatif

Ecrire au gouvernement : Daté le 11 décembre 2024

Le président : Achref Rjeb

Le secrétaire général : Ezedine Rjeb

Trésorier : Sadok Alouan

Objectifs :

- Connaître les employés et les personnels de la municipalité sur le plan social et culturel.

- Etablir un lien avec des associations similaires dans les objectifs.

2024S01692APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : TARAJI ZARZIS WOMEN'S Football

Adresse d'association : A coté de l'auto école Naim Bouzlama, rue Abu AL-Qasim AL-Shabi Bâtiment Abdel Hafeed Zarzis 4170.

Objectifs : L'association vise à former et entraîner les jeunes, à les encourager, à développer leurs capacités physiques et artistiques et à les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux Elle exige également la participation à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement de l'université tunisienne, lequel il est impliqué.

Spécialisation : FOOTBALL

Nom de l'Autorité : Président M Khaled Ben Chuwaikha.

Secrétaire général : M.Mahmoud AL-Barhoumi

Trésorier : M. Abdul Salam bin Shuwaikha.

2025X00006APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur agricole

- Nom : Groupement de développement agricole à Mech

- Siège social : Mech-Meknassi 9158

- Objet : Exploitation et entretien des installations et équipements hydrauliques appartenant au projet d'approvisionnement d'eau d'irrigation

- La demande de constitution du groupement a été déposée le 25 décembre 2024 à la délégation de Meknassi.

Membres :

Nom et prénom : Mechi Rafaa ; CIN 09248422; Profession : Ouvrier ; Description : Directeur

Nom et prénom - Rachdi Mounir ; CIN 06027893 Profession : Enseignant - Description : Trésorier.

2025X00008APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Ramsès

Dar Chaâbane El Fehri

Par PV daté du 5/8/2024, enregistré à la recette des finances Dar Chaabane el Fehri le 26/8/2024, Quittance n°M050572.

Il a été élu le bureau suivant et ce pour les années 24/25 et 25/26 :

Président : Houcine M'hamdi

Vice-président : Ridha Dalleji

Trésorier : Mohamed Habib Maaatoug

Vice Trésorier : Ridha Ben Yahmed

Membre : Najiba Ayari

Membre : Naceur Lamouchi.

2025R00013APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Tél. 97.921.612

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Partie poursuivante : Madame Zaghdoudi Hana ben Slim ben Ali, Femme au foyer demeurant au 63 cité Ezzahoua Jendouba titulaire d'une carte d'identité nationale n°07911419 délivrée le 19/9/2012.

Partie saisie : Monsieur Chihi Iskandar ben Mokhtar ben Salah Journalier demeurant à cité El battah Rue du Jasmin n°5 Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat prés de la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisi : Quatre vingt dix parts indivises d'un immeuble divisé en cent quatre vingt parts la propreté est dite "dar ben yeflah" objet du titre foncier n°11901 Jendouba. Elle est composée de deux parties. La première partie est constituée d'une maison qui a une superficie de 78.12 m² composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une cuisine et deux chambres à coucher et un WC et un couloir et une véranda et deux véranda. La seconde partie est à l'ouest et qui a une superficie de 36. 10m² composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une petite cuisine et un WC et une chambre à coucher.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 78.477, 000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura le Mardi 4/2/2025, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et Pour les plus amples des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Jendouba.

2025R00011VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hédi Cheker Tunis.

Partie saisie :

Abdelmajid Ben Mohamed Fekih, demeurant à Rue Ibn El Jazzar n°420 Tbolba, CIN n°04040704

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse,

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°121091 Monastir d'une superficie de 746 m², dénommé «LATIFA» sis à Bkalta.

- La totalité du titre foncier n°110925 Monastir d'une superficie de 1821 m², dénommé «MOHAMED» sis à Bkalta

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de ;

- TF : 121091 : 206 500 DT 000

- TF : 110925 : 182 100 DT 000

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 5/02/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00013VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Afef Saidain

Avocat poursuivant

Rue d'Algérie Sousse

Matricule fiscal : 1074597/G

Le saisissant : Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant à la rue Bechir Sfar Hammam Sousse Partie saisie Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant à la rue Bechir Sfar Hammam Sousse Monjia bent Taher ben Amor Mhiri demeurant à la rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

L'immeuble saisi présente un immeuble non immatriculé propriété commune des parties lieu résidentiel de type complexe intensif construit sur un terrain sis à Ghrazna Hammam Sousse ouvrant sur rue Bechir Sfar de surface de 88 m composé cour ouverte, balcon couvert, salon, chambre cuisine, salle d'eau et douche, structure en béton armé, murs en pierre, parterre gré à la masse, portes et fenêtres en bois rouge vide de toute préoccupation.

La mise à prix a été déterminée à cent un mille six cent dinars (101.600.000 d) selon l'expertise d'Elhechmi Mealel les frais sus. Elle revient à soixante mille neuf cent soixante dinars (60.960.000. d) les frais sus et ce après rabaissement de quarante pour cent.

Date et lieu de l'adjudication : 10/2/2025 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30h.

Visite et lieu de l'adjudication : tous les samedi de 9h à midi

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins où ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2025S00016VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Afef Saidain

Avocat poursuivant

Rue d'Algérie - Sousse

Matricule fiscal : 1074597 /G

Les saisissants Anis, Helmi et Ines fils de Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

L'immeuble saisi présente un immeuble non immatriculé sis à Hammam Sousse, propriété commune des parties surface terrain 246 m m surface bâtie 144 m m, vieux bâtiment arabe, presque enveloppé ayant une seule façade du côté tribal côté entrée principale et unique via skifa menant à une première surface non couverte ou un escalier qui mène à une petite cave en ruines composée de 2 petits magasins ouvrant sur le salon et sur une deuxième surface non couverte ainsi ouvre sur elle une chambre une cuisine salle de bain dont un coin wc du côté sous terrain salon, surface non couverte et cuisine, vide de toute préoccupation.

La mise à prix a été déterminée à cent quatre-vingt trois mille dinars (183.000.000d) selon l'expertise de Hamda Zouari les frais sus. Elle revient à cent neuf mille huit cent dinars (109.800.000 d) les frais sus et ce après rabaissement de quarante pour cent.

Date et lieu de l'adjudication : lundi 10/2/2025 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30 h.

Visite des lieux tous les samedi de 9h à midi.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2025S00017VEPA1

Date de la licitation immobilière d'un terrain immatriculé

En vertu du jugement de partage n°14251 daté du 4/3/2021 (tribunal de première instance de Sousse), Maître Ben Rhouma Hatem, Avocat à la cassation, adresse : rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, porte à la connaissance du public que la licitation ordonnée par le jugement n°14251 ; terrain objet de la licitation; tout le terrain identifié dans l'expertise rédigée par les experts Maher el Mtibah et Mansour ben haj Klifa du 02/10/2018 objet de titre foncier n°28812 Sousse, superficie 4340 m², situé à Zawit Sousse, le prix initial

286.200 d 000 la licitation aura lieu au tribunal de première instance de Sousse le 6/02/2025 à 9 heures, l'immeuble peut être visité à tout moment.

2025S00018VEPA1

Avis aux créanciers

Prolongation du délai pour la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 23 décembre 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres est prolongé au 31 janvier 2025.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070

2025S00005VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente d'un immeuble immatriculé

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 23 décembre 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m², sis à la zone industrielle Sidi El Hani - Sousse, est prolongé au 31 janvier 2025 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater l'immeuble objet de la vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 300,000 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2025S00006VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société YASMINE DE SERVICES SARL

Au capital de 593600 DT

Siège social : Rue Mohamed Karoui 4000 Sousse

Identifiant unique : 1074151D

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°240 émanant du tribunal de première instance de Sousse en date du 20 décembre 2024 il a été décidé :

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société

- Désignation de Madame Nadia ELLILI en qualité de juge commissaire

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed BRAHAM pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimé son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion. Dans le cas de l'inaction, désignation de l'administrateur de préparer le plan de redressement et le présenter au Juge commissaire dans trois mois.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au bureau de l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante : BP 49 Bureau postale Elghrabi 4017 Hammam Sousse

Tél 94606666 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2025S00014VEPA2

Nomination d'un liquidateur de justice

Parti de responsabilité nationale

Situé 03 rue 13 Août Yasminat, Nouvelle Médina, Ben Arous

En vertu de la décision numéro 49059 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date du 23/10/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur sur le Parti de responsabilité nationale et le juge Mariam Khamiri tant que juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau N4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au JORT.

2025400003VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1086189HAM000

Le conseil d'administration du 13 Novembre 2024, enregistré à la recette des finances rue de Ghandi Tunis le 3/01/2025, quittance n°7555590 déposée au RNE le 6/01/2025 a convoqué une AGO qui se tiendra le 13/01/2025 à 10h du matin au siège social de la société (10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis) pour délibérer sur le point suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société office national de l'huile export concernant les campagnes : 2023/2024-2024/2025 - 2025/2026 groupement Oussama Hamrouni et Nour El Houda Henane ce groupement est représenté par Nour El Houda Henane.

2025R00034SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GO PAYZI SA

Au capital de 60 000 dinars

Siège social : Rue Victor Hugo, Immeuble Mahjoub Appt N°1, Sousse Ville, 4000, Sousse

RNE : 1696566H

Messieurs les actionnaires de la Société GoPayzi SA sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 28 Janvier 2025 à 9H heures au siège social de la société : Rue Victor Hugo, Immeuble Mahjoub Appt n°1, Sousse Ville, 4000, Sousse, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers intermédiaires arrêtés en date du 30/6/2024.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital avec suppression de DPS.

3. Décision de l'augmentation de capital par émission de nouvelles actions avec suppression de DPS, agrément de nouveaux actionnaires et agrément de l'opération de cession des actions

4. Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'accomplissement des actes subséquents y afférents.

5. Mise à jour et mise en conformité juridique des statuts.

6. Nomination des nouveaux administrateurs.

7. Délégation de pouvoirs pour les formalités.

2025S00015SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 27 372 810 DT

RNE : 0345519R

M.F : 0345519R A M 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 mars 2025 à Huit Heures au siège social de la société, ci-dessus indiqué, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et des délais de convocation.

2- Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion-absorption.

3- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société Hasdrubal Thalassa Hôtels et de la société Oamarit, du rapport du commissaire aux apports, du rapport du commissaire aux comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion (traité de fusion)

4- Approbation de la fusion-absorption de la Société Oamarit par la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels.

5- Augmentation du capital en contrepartie des apports faits à titre de la fusion.

6- Réduction du capital social suite à l'annulation de la société de ses propres titres.

7- Modification corrélative des statuts.

8- Approbation de la délégation de pouvoirs faite au président directeur général.

9- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'opération de fusion absorption sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la société ci-dessus indiqué, conformément à l'article 418 du code des sociétés commerciales.

2024403242SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société des Oasis Maritimes

S.A au capital de 8 037 051 DT

RNE : 0001827S

M.F : 0001827S A M 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Oasis Maritimes sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 12 mars 2025 à dix heures au siège social de la société, ci-dessus indiqué, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et des délais de convocation

2- Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion absorption.

3- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société Oamarit et de la société Hasdrubal Thalassa Hôtels, du rapport du commissaire aux apports, du rapport du commissaire aux comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion (traité de fusion).

4- Approbation de la fusion absorption de la Société Damant par la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels.

5- Ratification de la délégation de pouvoirs.

6- Dissolution sans liquidation de la Société.

7- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'opération de fusion-absorption sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la société ci-dessus indiqué, conformément à l'article 418 du code des sociétés commerciales.

2024403243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence «Sana Business Center» Pavillon B Boulevard Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis 4ème et 5ème Etage

Identifiant Unique : 1181047D

Les actionnaires de la société COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 janvier 2025 à 10 heures, au siège de la société sus indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 et approbation des conventions réglementées ;

4. Approbation des états financiers individuels audités au 31 décembre 2023 ;

5. Affectation des résultats;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société;

9. Pouvoir à l'effet de publicité.

2025400011SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISAIR

Forme juridique : SA

Capital : 106199280

Identifiant unique : 0002672W

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 4 février 2025 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed, Bouazizi Tunis - Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2020.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2020.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2020.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2020.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

9. Jetons de présence des administrateurs.

10. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 14 janvier 2025 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

2025400024SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISAIR

Forme juridique : SA

Capital : 106199280

Identifiant unique : 0002672W

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 4 février 2025 à 12h30 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuer l'activité de la société.

2025400025SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Abdelhamid Lamiri agissant pour le compte de la Société Tunisienne d'Exploitation Agricole, demeurant à l'avenue 14 Janvier Hammam Sousse 4011 Sousse, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le n°10843 en date du 27 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant à une Huilerie située à Jradou Délégation de Zriba conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué de Zriba dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis 2 n°42511 du 30 Décembre 2024, il a été décidé de nommer Mr Sami Ghabri liquidateur judiciaire pour liquider et administrer la succession de l'héritage de Amara Hamdi toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au 48 rue 62126 el Omrane supérieur Tunis.

N° tél : 98441198/71930087

2025400012DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce numéro 2024403176SANB2 parue au JORT numéro 150 du 27 décembre 2024 page 3079.

Lire : soixante-dix mille (70.000) obligations convertibles en actions.

Au lieu de : sept cent mille (700.000) obligations convertibles en actions.

2025400010RECZ9